



Plan Neige Verglas Ile de France P.N.V.I.F.

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

NEIGE-VERGLAS

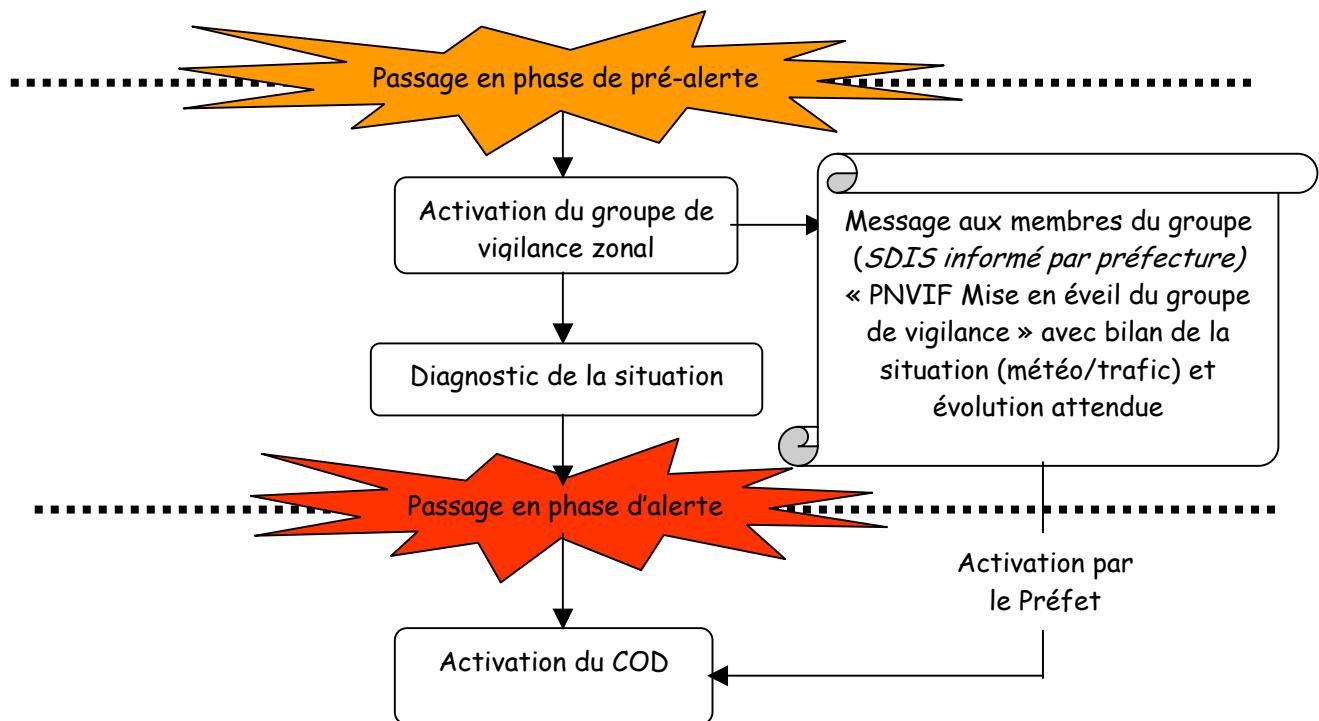
OBSERVATIONS

Le Plan Neige Verglas a pour objectif :

- De prévenir les conséquences d'un épisode neigeux ou de verglas sur les principaux axes de l'Essonne,
- D'éviter le blocage en pleine voie de nombreux usagers en maîtrisant la gestion du trafic poids lourds,
- De prévoir l'assistance et le secours aux usagers qui seraient bloqués.

Le plan Neige et Verglas créé un groupe de vigilance zonal (constitué du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière ; du Service d'exploitation des Infrastructures Routières, de Météo France...) dont l'activation se fait lorsque :

- Au moins un département d'Ile de France passe en alerte météo orange ou rouge pour neige et/ou verglas,
- A la demande d'un des membres du groupe de vigilance.





Plan Neige Verglas Ile de France P.N.V.I.F.

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

NEIGE-VERGLAS

C.T.A.- C.O.D.I.S.

Les opérateurs du pôle frontal basculent au CODIS les appels téléphoniques relatifs aux demandes de renseignement et/ou des signalements sur des situations particulières liées au contexte neige et verglas.

Les chefs de pôles rendent compte au CODIS de toutes informations émanant de requérants et ou de chef d'agrès concernant les effets des perturbations en rapport avec l'événement climatique, et notamment les données suivantes.

- Axes et voies impactés avec identification précises des tronçons
- Nombre et type de véhicules (2 roues, PL, VL) et de personnes (adultes/enfants/nourrissons) éventuellement immobilisés.
- Habitations/villages isolés et difficultés d'accès et de desserte pour les secours.

L'officier superviseur CTA-CODIS :

- Est avisé de toute difficulté, ou situation particulière liées à la situation climatique
- Exploite les informations et messages d'alerte météorologique. Il contacte les stations météorologiques locales afin d'anticiper et d'affiner les prévisions sur le département.
- S'assure de la permanence des relations et échanges d'informations avec les services concernés (DDE, COFIROUTE, PC AUTOROUTIER ...); il veille à faire des points de situation et sollicite régulièrement des informations. Il peut si nécessaire engager un chef de groupe au PC COFIROUTE pour l'autoroute A10 .
- Informe les chefs de colonne et demande le cas échéant l'activation des salles de gestion opérationnelles des groupements
- Coordonne les actions et missions des salles de gestions opérationnelles.
- Rend compte à l'officier supérieur CODIS et au Colonel de permanence
- Alerte le cas échéant , après validation par l'officier supérieur CODIS un cadre de la chaîne de commandement pour se rendre au COD.
- Recueille, compile et analyse les informations relatives aux conséquences de l'événement et aux actions menée par le SDIS
- Effectue une synthèse et prépare les messages de renseignements pour les autorités
- Renseigne SYNERGI le cas échéant.
- Tient à jour les données cartographiques relatives aux difficultés de circulation et à l'accessibilités des engins de secours.
- Anticipe et assure une re-couverture opérationnelle adaptée si nécessaire.
- Peut consulter les sites des sociétés d'autoroute pour la supervision video de certains tronçons : www.cofiroute.fr et www.parisrhinrhone.com



Plan Neige Verglas Ile de France P.N.V.I.F.

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

NEIGE-VERGLAS

GROUPEMENTS - SALLES DE GESTION OPERATIONNELLES

Selon l'importance et les conséquences éventuelles de l'événement climatique, le chef de groupement ou son représentant et/ou le chef de colonne d'astreinte peuvent décider d'activer la salle de gestion opérationnelle.

La salle de gestion opérationnelle collecte, compile et retransmet les informations au CODIS.

- Tronçons routiers bloqués ou fortement impactés par les conditions météo
- Nombre et type de véhicules, (2 roues, VL, PL)
- Nombre de personnes immobilisées (Adultes, Enfants, Nourrissons)
- Villages, habitations isolées, difficultés d'accès,

Elle fonctionnera, du moins en première intention, en mode PC de colonne (un chef de colonne, 2 chefs de groupe). En fonction de l'importance de l'événement, la salle de gestion opérationnelle pourra être renforcée.

Le chef de salle de gestion opérationnelle établit et coordonne les reconnaissances en tenant compte des points d'observations privilégiés pour les autoroutes et voies avec séparateur central (ponts) qui seront identifiés et communiqués au CODIS par chaque groupement

C.O.S.

En phase de pré-alerte, le chef de colonne du groupement s'assure que les engins opérationnels du groupement sont équipés des dispositifs hivernaux (notamment pneumatiques).

En fonction des conséquences avérées ou potentielles liées à l'événement climatique ainsi qu'en fonction de l'accessibilité des secours, la mise en place d'un ou plusieurs CRM déterminés en concertation avec les services concernés (DDE, COFIROUTE, Police, Gendarmerie...) et le CODIS, pourra être réalisée. Il sera au minimum placé sous le commandement d'un chef de groupe.



Plan Neige Verglas Ile de France P.N.V.I.F.

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

NEIGE-VERGLAS

REFERENCES

- Arrêté interpréfectoral n°2004-17070 du 26 janvier 2004 instituant un plan de gestion des conséquences d'un épisode de neige ou verglas applicables en région Ile de France dénommé plan neige ou verglas en Ile de France (PNVIF)
- Arrêté préfectoral n°2004/PREF/CAB/SID-PC/115 du 21 décembre 2004 portant approbation du plan de circulation hivernale « neige et verglas » applicable dans le département de l'Essonne.



Niveaux de gestion et Codes des Mesures du plan Neige - Verglas

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1
NEIGE - VERGLAS

Niveaux de gestion :

Niveau 1	Mise en éveil du groupe de vigilance
Niveau 2	Activation du plan + information spécifique + Demande mise en vigilance autres zones
Niveau 3	Info. Renforcée + Mesures préparatoires + Demande de déclenchement Plans des autres zones
Niveau 4	Restriction de la circulation des PL
Niveau 5	Fermeture d'axe
Niveau 6	Levée des mesures
Niveau 7	Levée du plan

Niveaux de gestion							Mesures
N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	Libellé
Organisation							
X							Mise en éveil du groupe de vigilance
	X						Déclenchement du plan (sur décision du préfet de zone)
						X	Levée du plan (sur décision du préfet de zone)
Information des usagers							
X	X	X	X	X	X	X	Message d'information globale aux usager
	X	X	X				Rappel aux PL de l'interdiction de dépasser et de changer de file
		X	X	X			Dissuasion aux PL présents sur les aires de circuler
		X	X	X			Conseil aux PL en circulation de s'arrêter sur les aires
Gestion du Trafic							
	X	X	X	X			Interdiction généralisée de circuler des PL
		X	X	X			Itinéraire alternatif grandes mailles
		X					Mise en place des moyens de remorquage PL
		X	X	X			Mise en place des moyens préparatoires au stockage des PL
			X	X			Demande de l'interception du trafic PL en approche de l'Ile de France
			X	X			Arrêt temporaire des PL sur des sites prédéfinis en Ile de France
			X	X			Mise en convoi et stockage des PL
				X			Fermeture d'autoroute
					X		Levée des mesures
					X		Destockage des PL



Informations et Interventions liées aux évènements climatiques

FICHE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2 NEIGE - VERGLAS

